

COMMUNE DE 4970 STAVELOT  
**Avis d'enquête publique**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU, PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX NOTIFICATIONS ET AUX AUTORISATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 58 BIS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1973 SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU PRIORITAIRES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)**

**- ENQUÊTE PUBLIQUE -**

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la publication	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête
19 octobre 2020	Lundi 26 octobre 2020	Jeudi 10 décembre 2020 à 12h

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et un jour par semaine jusqu'à 20 heures, sur rendez-vous préalable à l'adresse suivante : Service Urbanisme/Environnement – 3ème étage – Place Saint Remacle 32 – 4970 Stavelot  
ouverture du service uniquement sur rendez-vous préalable : du lundi au vendredi de 9 h.00 à 12 h.30 - le lundi et le mardi de 13 h.30 à 17 h.00. - le lundi soir jusque 20h.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : [enquetepublique-coursdeau.wallonie.be](http://enquetepublique-coursdeau.wallonie.be)**

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Personne de contact : Yves Gerrienne, Conseiller en Environnement – tél. numéro général 080/862.024  
Réf. Dossier : AD2020.009

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

**Projets d'arrêtés du gouvernement wallon**

Via courriel : [legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be](mailto:legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be)

ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE  
Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal  
Direction des Cours d'eau non navigables  
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

à Stavelot, le 15/10/2020

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY

Th. de BOURNONVILLE